

République
française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

ARRETE MUNICIPAL

n°AR 2026/03

du 16 février 2026

(libertés publiques et pouvoirs de police – police municipale)

Objet : Interdiction temporaire de stationnement rue des Aulnes

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2542-1, L.2542-2 et L.2542-3 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par l'entreprise BLUM CONSTRUCTION de Westhouse le 11 février 2026 ;

Considérant que la construction d'un immeuble nécessite pour des raisons de sécurité publique des mesures temporaires d'interdiction du stationnement à hauteur du n°29 et du n°34 rue des Aulnes ;

ARRETE

Article 1er

Le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du n°29 rue des Aulnes et du n°34 rue des Aulnes

du 23 février 2026 au 23 juin 2026 inclus

Article 2

La signalisation de position au droit du chantier sera posée, entretenue et déposée après travaux par l'entreprise BLUM CONSTRUCTION de Westhouse.

Article 3

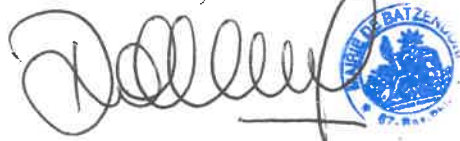
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Monsieur le Directeur de l'entreprise BLUM CONSTRUCTION de Westhouse

Fait à Batzendorf, le 16 février 2026



Publié en ligne le : **17 FEV. 2026**

Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.